

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 18 Décembre 2019**

**Objet**

**Vote des  
Autorisations de  
Programme  
Crédits de  
Paiement (APCP)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Joseette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENGGA, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE  
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX  
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

**Absent excusé :**

**Philippe VERBOIS  
François LEY**

**Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, certaines opérations d'investissement font l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en Autorisation de Programme Crédit de Paiement (APCP),

Il est proposé, de modifier les APCP comme suit :

### **Parking de la Burthe - Opération n° 1701**

<b>Autorisation de programme</b>	<b>439 455,00</b>
Réalisé en 2018	6 838,00
Crédits de paiement 2019	312 292,00
Crédits de paiement 2020	120 325,00

L'opération est en cours de finalisation. Les intempéries de ces dernières semaines ont retardé le déroulement du chantier. De plus un certains nombres de factures ne sont pas encore arrivés dans nos services.

### **Aménagement du parc des coteaux et du fil vert phase 1- Opération n° 5001**

<b>Autorisation de programme</b>	<b>922 262,14</b>
Réalisé en 2009	8 431,80
Réalisé en 2010	-
Réalisé en 2011	-
Réalisé en 2012	2 033,68
Réalisé en 2013	52 841,95
Réalisé en 2014	240 881,42
Réalisé en 2015	556 261,03
Réalisé en 2016	10 540,26
Réalisé en 2017	1 440,00
Réalisé en 2018	5 843,64
Crédits de paiement 2019	8 772,00
Crédits de paiement 2020	35 216,36

Le montant des crédits de paiements 2020 se décompose selon les éléments suivants

- **Travaux de réalisation comprenant :**

- Panneaux didactiques du Fil vert complétant l'aménagement réalisé, qui comprend leur fabrication et mise en œuvre sur le terrain. La pose de ces éléments est en cours de finalisation et la facturation est en validation

- Petits travaux d'aménagement de sécurité permettant de faciliter l'accessibilité au fil vert au-dessus du Parc du Castel, comprenant une rambarde le long d'un escalier de pierre dans l'esprit du Fil vert. Les travaux viennent juste de se terminer et la facture en cours de validation.

- La mise en œuvre de gabions en remplacement d'andains de bois, afin de mieux sécuriser l'accès à la falaise au droit d'un petit belvédère naturel.

- Comblement de ravines sur la partie haute du chemin de Montagne (Fil vert),

Ces travaux ont été retardé compte tenu du mauvais temps d'octobre et de novembre et seront réalisés dès que le temps le permettra afin de ne pas dégrader les chemins sur lesquels ils se déroulent.

Pour un montant global de 35 216,36 €.

### **Espaces Publics ANRU maîtrise d'ouvrage - Opération n° 6002**

<b>Autorisation de programme</b>	<b>8 548 345,52</b>
Réalisé jusqu'en 2008	74 593,91
Réalisé en 2009	302 426,06
Réalisé en 2010	3 447 613,32
Réalisé en 2011	2 357 040,88
Réalisé en 2012	684 519,96
Réalisé en 2013	678 549,07
Réalisé en 2014	845 149,51
Réalisé en 2015	78 608,71
Réalisé en 2016	31 353,70
Réalisé en 2017	48 490,40
Réalisé en 2018	-
Réalisé en 2019	-

Pour cette opération le Tribunal Administratif de Bordeaux doit se prononcer sur un contentieux portant sur le lot Eclairage, et sur les missions de maîtrise d'œuvre afférentes. La présente délibération clôture l'autorisation de programme et si la ville devait supporter des dépenses à la suite de la décision du tribunal, elles seraient mandatées hors Autorisation de programme.

### **Aménagements Urbains Ville Cub - Opération n° 9003**

<b>Autorisation de programme</b>	<b>1 067 982,62</b>
Réalisé en 2009	16 595,47
Réalisé en 2010	54 060,91
Réalisé en 2011	50 753,71
Réalisé en 2012	190 239,54
Réalisé en 2013	300 374,68
Réalisé en 2014	279 204,96
Réalisé en 2015	75 492,07
Réalisé en 2016	-
Réalisé en 2017	-
Réalisé en 2018	100 322,96
Crédits de paiement 2019	938,32

La présente délibération clôture l'autorisation de programme.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3, et suivants et R2311-9 et suivants, L1612-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 4 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

**PRECISE** que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

**DIT** que les crédits de paiement 2020 seront inscrits au budget 2020.

Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 25  
    Pour : 25  
    Contre :  
    Abstention : 7 (Mmes HERMENT,  
FEURTET, MM CALT, ROBERT,  
VERBOIS, HADON, BUTEL)

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019**



*Le Maire,*